**L2 CAHIER DES CHARGES SPECIALITE FOOTBALL**

1. Chaque étudiant de spécialité football doit effectuer un **stage en club toute l’année** dans une des catégories suivantes : U9, U11, U13, U15, U17
2. **Le stage est obligatoire** et doit être validé par une attestation signée et tamponnée par le président du club, validant la **présence effective sur les deux semestres**.
3. La **recherche de stage est à la charge des étudiants** qui doivent trouver le club à leur convenance afin d’y intervenir toute l’année. Les habitudes de fonctionnement des clubs nécessitent de se préoccuper du stage en amont, à partir du mois de mai 2020.
4. **Le stage doit comporter au moins une séance par semaine**. Cependant, l’engagement dans les clubs entraîne une disponibilité plus importante (parfois une séance de plus). C’est parfois une condition pour obtenir le stage, selon les clubs. Il s’agit donc d’anticiper.
5. **Le stage s’appuie également sur des vidéos de la catégorie** entraînée. Il s’agit de filmer le groupe concerné en match ou match d’entraînement pour repérer les axes de travail.
6. Le stage implique la **rédaction d’un dossier de stage** à remettre à la fin du second semestre.
7. **Le dossier de stage est évalué** et constitue une note du CCI (contrôle continu intégral).